

LE JOUR, 1951
24 Novembre 1951

LE DEVOIR ET LE DROIT

Les servitudes, explique le droit, proviennent de la nature des choses, ou de la volonté de l'homme, ou des dispositions de la loi. Il en est donc de naturelles, et d'autres que la loi ou l'homme établit.

Il faut constater que, comme le droit privé et le droit public en ont, le droit international revendique des servitudes en ce siècle.

C'est la marche du monde, qui le veut ainsi ; c'est la communauté des nations, tacite ou formelle.

La situation du canal de Suez, celle du canal de Panama, d'autres encore, en d'autres domaines, créent des obligations territoriales naturelles qui devraient n'avoir rien d'offensant pour les peuples. Ces obligations peuvent être encombrantes mais elles n'ont rien d'humiliant. Sur un plan tout différent, plus impérieux encore, c'est le cas de l'internationalisation de Jérusalem.

Les routes internationales comme les routes nationales on ne peut les laisser exposées au risque de l'accident et de l'agression. Avec les explosifs nouveaux, il suffirait d'un acte de sabotage individuel pour paralyser la navigation dans le canal de Suez. Inutile de dire ce que feraient des cascades de bombes.

Les quatre puissances (et même les Anglais tout seuls en considération de la dispersion des nations et des intérêts du Commonwealth) devraient appeler des spécialistes égyptiens et leur demander simplement ceci : « De bonne foi, à notre place, que feriez-vous ? » Il se pourrait que, dans ce cas, la solution vienne de l'Égypte elle-même.

Car il y a des évidences qu'on ne peut discuter et qu'on ne saurait fuir sans trahir la raison.

Quand le possesseur d'une de ces voies de communications vitales est le plus fort, on ne peut lui opposer que la force. Quand il n'est pas le plus fort- et ce n'est pas de manquer de respect à l'Égypte que de le penser dans son cas- il ne faut pas s'étonner que de plus forts s'en mêlent. Pendant deux siècles entiers, le Proche-Orient a retenti du bruit de la querelle des Détroits. Et que sont maintenant les Dardanelles et le Bosphore comparés au canal de Suez ? Il y a, entre l'un et l'autre cas, la différence entre la navigation à partir de la mer Noire et la navigation universelle.

Posons en fait que des millions d'Égyptiens ignorent le fond du problème. A ceux-là, il faudrait montrer la carte. Mais pour faire comprendre la carte, encore faudrait-il que les Autorités prissent quelques dispositions urgentes. Nous ne doutons pas un instant que le grand ministre de l'Éducation nationale d'Égypte, Taha pacha Hussein, au fond de sa pensée, soit saisi par des préoccupations de cet ordre.

L’Egypte, en le réglant par la défense collective, peut trouver en même temps, la sécurité, la grandeur et la prospérité. Nous ne pouvons rien lui souhaiter de plus avantageux, il nous semble.